



Creil, le 19 juillet 2024

*Aux membres du Conseil
de Quartier Gournay*

Maison de la ville
03 44 29 52 24
citoyennete@mairie-creil.fr

Objet: Relevé d'informations et de décisions du Conseil de quartier du 20 juin 2024.

Ordre du jour :

- Intervention de l'ACSO sur le tri des déchets
- Présentation du parcours de la Flamme olympique et de Creil c'est l'été
- Lancement du Budget Participatif saison 6
- Retour sur les signalements et Questions diverses.
- Pot de l'amitié

Etaient présents :

Elus municipaux :

M. Babacar N'DIAYE, conseiller municipal délégué au quartier Gournay.

M. Ahmet BULUT, conseiller municipal délégué à la citoyenneté, la démocratie participative et la coordination des Conseils de Quartier.

Services :

M. Geoffroy DENIS, chargé de mission Démocratie participative.

Partenaires (ACSO) :

Mme. Fabienne CLAIRVILLE, directrice de l'Environnement.

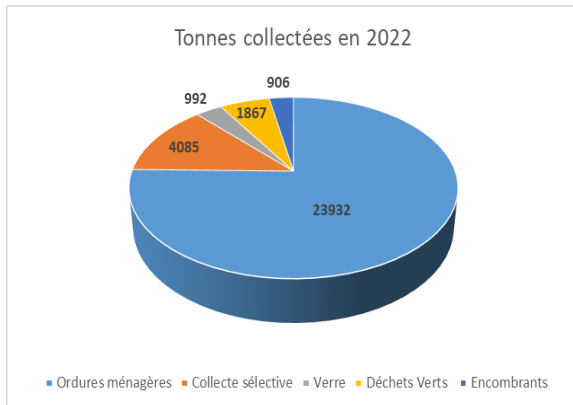
M. Titouan LEMARECHAL, chef de service tri des déchets.

Habitants : 5

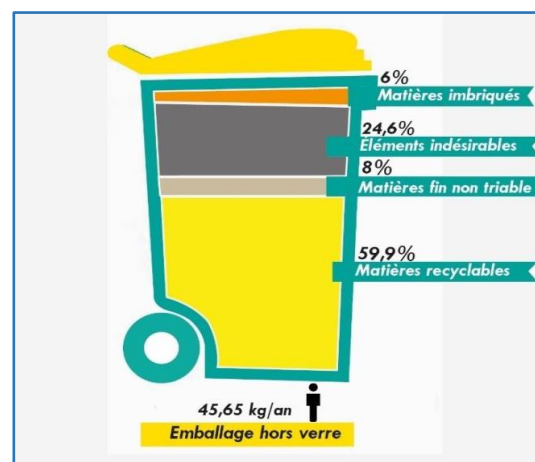
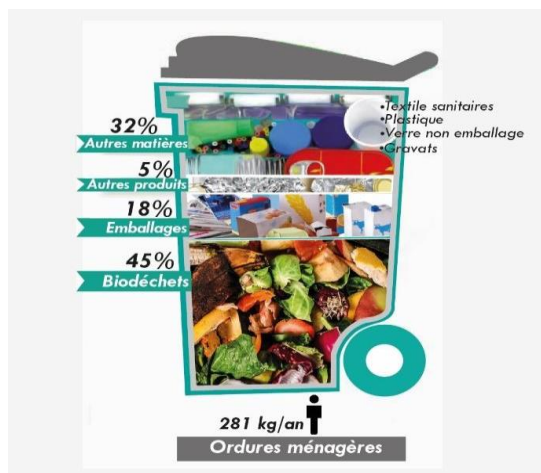
- **1^{er} point : Intervention de l'ACSO sur le tri des déchets**

Point sur le tri des déchets :

Sur le territoire de l'ACSO, 31 782 tonnes de déchets ont été collectées en 2022. Cela représente 268 kg d'ordures ménagères et 45 kg d'emballages par habitant.



Une analyse du contenu des poubelles sur le territoire de l'ACSO a été réalisée afin d'identifier les problématiques de tri.



On retrouve actuellement, près de 20% d'emballages dans la poubelle destinée aux ordures ménagères et 40% de déchets non valorisables dans la poubelle destinée aux emballages. Il y a donc encore de nombreuses erreurs de tri.

De ce fait, une campagne de sensibilisation au tri des déchets est lancée par l'intercommunalité. Une vidéo est disponible afin de comprendre comment trier efficacement ses déchets : <https://www.youtube.com/watch?v=vsHkDYQYn68>

L'ACSO lance également un plan de tri des bio déchets :

- Au premier semestre 2024, la distribution des composteurs à destination des particuliers sera généralisée. Il suffit de faire la demande à l'ACSO afin d'obtenir gratuitement un composteur.
- Au deuxième semestre 2024, des points d'apport volontaires seront déployés sur le territoire, à destination notamment, des logements collectifs. Une collecte sera mise en place 1 fois par semaine.

Des habitants seront également formés pour porter le projet au quotidien.

L'ACSO met en place un Plan Local De Prévention Des Déchets Ménagers Et Assimilés (PLPDMA) pour aider à :

- Limiter le gaspillage alimentaire
- Consommer plus responsable
- Favoriser le réemploi
- Diminuer la production de déchets et le coût de leur gestion pour l'intercommunalité

Les habitants peuvent participer à une grande enquête sur leurs habitudes de gestion des déchets disponible sur le site de la communauté d'agglomération.

Une animation visant à sensibiliser les habitants aux bonnes habitudes de tri a été effectuée par un ambassadeur du tri.

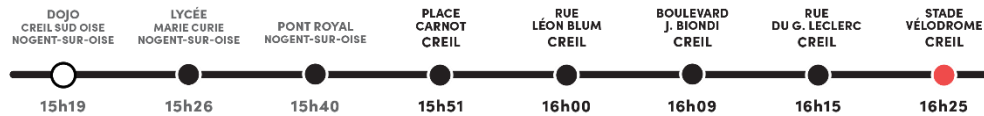
Plusieurs problématiques ont été soulevées les participants concernant le ramassage des déchets :

- Les poubelles sous dimensionnées sur certains secteurs
- Poubelles mal repositionnées lors de la collecte

Il est possible de contacter le numéro vert de l'ACSO pour ce type de demandes 0 805 12 60 60.

- **2^{ème} point : Présentation du parcours de la Flamme olympique et de Creil c'est l'été**

Parcours de la flamme :



Annulation des marchés :

Place Carnot le mercredi 17 juillet et Champs de mars le jeudi 18 juillet

Restrictions de stationnement et circulation :

Le stationnement sera interdit du 17 juillet 20h au 18 juillet 18h + la circulation sera interdite le 18 juillet de 14h30 à 18h dans les rues suivantes :

- Rue Gambetta ; Rue de la République ; Rue Léon Blum ; Boulevard Jean Biondi (entre la rue Léon Blum et la rue de Canneville) ; Rue de Canneville Rue Félix Eboué ; Rue du Général Leclerc (entre la rue Félix Eboué et la place Roger Salengro)

Impossibilité de sortir des parkings de 14h30 à 18h le 18 juillet, :

- Parking de la Faïencerie ; Parking impasse du Palais ; Parking du supermarché MATCH ; Parking souterrain rue République ; Parking de l'Hôtel de Ville ; Parking de la rue Saint Cricq Cazeaux

Village Olympique et animations le 18 juillet :

Sur la place Carnot, un village aquatique

- Bassins gonflables avec mini bateaux, toboggans, surf mécanique.
- De 14h à 14h45 spectacle de sports urbains.

La piscine municipale, ouverte de 10h à 13h30 puis de 16h à 18h, **gratuite** pour tous : mini-tournois de basket et de volley aquatiques, matchs de water-polo.

La base nautique sur l'île Saint-Maurice permettra aux visiteurs de pratiquer de l'aviron et du canoë-kayak.

Au stade Vélodrome, un **village olympique** sera installé à partir du 15 juillet jusqu'au 18 juillet :

- Des démonstrations et des initiations sportives seront animées par les associations locales.
- 17h15, une cérémonie honorera les grands sportifs de notre territoire,
- 18h15 spectacle de sports urbains mené par Nicolas Fleury, champion du monde junior et double-champion de France de VTT Trial.

Creil c'est l'été, Club Paris 2024 du 22 Juillet au 11 août sur la plaine de Jeux du champ de Mars de 15h à 20h30 :

Différentes animations proposées :

Zone aquatique comprenant grande structure aquatique, pataugeoires, toboggan.

Des douches seront installées ainsi qu'un coin avec transats et parasols

Zone Club 2024: un écran géant sera installé permettant la retransmission des épreuves de JO. Mise en place d'activités virtuelles

Zone Loisirs:

Plusieurs structures seront installées: trampoline, piste roller, parcours gonflables, manège train. Kart, poney

Présence d'associations qui proposeront différentes activités créatives, culturelles, sportives.

- **3^{ème} point : Lancement du Budget Participatif saison 6**

Définition :

Le budget participatif est un outil qui donne **la possibilité aux citoyens et aux associations de proposer des projets** et de participer directement aux décisions qui concernent leur vie quotidienne.

Actuellement, une enveloppe financière de **400 000 euros** (soit l'équivalent de 11,20 euros par habitant), est dédiée à la réalisation des projets portés par les citoyens.

Le budget participatif a pour délimitation géographique d'application l'ensemble du territoire communal (ville de Creil), et s'appliquera selon le découpage traditionnel des conseils de quartier (soit **7 quartiers concernés par le dispositif** du budget participatif).

Objectifs :

- **Permettre aux citoyens d'être acteurs des projets** mis en œuvre au titre de l'amélioration de leur cadre de vie, de la transition écologique, de la propreté et de la sécurité de leur quartier.
- **Favoriser la participation citoyenne** et l'investissement des creillois dans les politiques publiques locales.

Dépôt et conditions de recevabilité :

Du **1er juin au 31 aout 2024** > Période de dépôt sur la plateforme participative dématérialisée **jeparticipe.creil.fr**. Accompagnement possible par la MDLV.

Les projets peuvent être déposés par des **creillois de 16 ans ou plus, ou par des associations** œuvrant sur le territoire de la commune.

1. **Satisfaire un motif d'intérêt général** (le projet est à visée collective et de nature à bénéficier à tous les habitants du quartier)
2. Entrer dans le **champ de compétence de la ville**
3. Rentrer dans le cadre des **dépenses d'investissement**
4. Respecter les **valeurs de la République**
5. Entrer dans les catégories suivantes : **amélioration du cadre de vie, transition écologique, propreté, sécurité**

Il est préconisé de :

- **Constituer des groupes de travail** autour d'un ou plusieurs projets dans le quartier.
- Suivre la **méthodologie de dépôt** des projets :

1.Rappel du contexte/Constats.

2.Diagnostic simplifié.

3.Présentation de la finalité du projet et de ses objectifs.

Le calendrier :

- **Du 1^{er} juin au 31 aout 2024** : Dépôt des projets.

- **Septembre – Octobre 2024** : Etude de faisabilité technique, juridique et financière du projet. Comité technique et pré-sélection des projets.
- **Novembre 2024** : Audition des porteurs de projet devant le jury
- **Décembre 2024** : Annonce des Lauréats. Phase de vote citoyen afin de désigner un « prix du public ».
- **Début d'année 2025** : Annonce du projet Lauréat « prix du public ». Phase de vote sur la plateforme participative. Cadeau d'une valeur de 250 euros au porteur de projet gagnant.
- **A compter de janvier 2025** : la ville de Creil s'engage à lancer la phase de mise en œuvre des projets lauréats en lien avec les porteurs de projets.

- **4^{ème} point : Retour sur signalements.**

- Il était question de mettre en place une ganivelle autour des espaces verts sur le parvis de l'école Gournay, qu'en est-il ?
Réalisé le 30 mai.
- 18 impasse de chapelle des marais, la peinture jaune interdisant le stationnement : Y'a-t-il un arrêté qui interdit le stationnement à cette adresse ?
Suite à la rencontre avec la requérante, une réflexion globale est en cours sur cette impasse.
- Rue Gournay problème pour trouver des places de stationnement les habitants se plaignent des PV qu'ils reçoivent.
Problématique car il y a une réglementation en place et la responsabilité pénale du maire peut être engagée en cas d'accident dû à l'encombrement des trottoirs : poucettes par exemple.
- Les habitants demandent des coussins ralentisseurs à la Rue Tumerelle pour permettre aux enfants de traverser tranquillement.
Nous prenons note de cette demande et nous étudions la faisabilité.
- Demande d'un panneau sens interdit pour les poids lourds dans le sens Pont Y vers rue Louis Blanc, comme cela a été fait dans le sens inverse.
Il y a un panneau au début de la rue de Gournay
- Refaire le passage piéton devant la piscine de Creil.
Réalisé.

- **5^{ème} point : Questions diverses.**

- Rue du Marais/ Chapelle des Marais : Véhicules mal stationnés.
- Rue Bataillard, rippers ne remettent pas les poubelles correctement.

Conclusion.

Les élus ont clôturé la séance en remerciant les participants.

La prochaine session des conseils de quartier devrait être remplacée par une Assemblée Générale des Conseils de quartier qui se tiendrait au 3^{ème} trimestre 2024.